



Signataire : Jean Romain

Date de dépôt : 2 novembre 2022

Question écrite urgente

Parkings souterrains en campagne : rampe d'accès vs ascenseur à voitures

Prévoir d'enterrer les voitures est une mesure indispensable lors des nouvelles constructions. Pour accéder à ces parkings souterrains, une rampe semble la meilleure solution, la moins dispendieuse, la plus efficace, la moins polluante et la plus simple.

Dans le contexte actuel nouveau de crise énergétique et de prix de l'électricité, prévoir – lorsque la distance est suffisante pour créer une rampe d'accès – un ascenseur à voitures ainsi qu'un éventuel système de rangement nécessitant de superposer les véhicules au sein même du garage semble pour le moins étonnant. Raisonnablement, ce dispositif ne devrait pas être privilégié.

Qui plus est, l'emprise du sous-sol en pleine terre ne serait pas un gain ni économique ni écologique : ce qu'on gagnerait horizontalement serait perdu verticalement.

Enfin, pour l'entrée et la sortie du garage, un ascenseur nécessite du temps de chargement, et donc matin et soir une colonne de voitures qui attendent leur tour, moteurs en marche.

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Que préconise le département : une rampe d'accès où elle est possible ou un ascenseur à voitures ?***
- ***Si le garage accueille aussi les vélos, n'est-il pas déraisonnable de leur faire prendre un pareil système d'accès ?***

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat des réponses qu'il voudra bien m'apporter.